

ENGAGEMENT POUR UNE GESTION FORESTIERE DURABLE

Gabon Advance Wood (GAW) gestionnaire de plusieurs concessions forestières sous aménagement durable en république du Gabon s'engage à une gestion forestière respectant l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable sur l'UFA Ogooué. Pour cela, GAW s'engage à :

- 1- Respecter les lois, traités et accords applicables en République du Gabon en exploitant ses concessions.
- 2- Garantir les droits des travailleurs et de bonnes conditions de travail en gérant ses concessions forestières de sorte à préserver et accroître le bien-être social et économique à long terme des travailleurs.
- 3- Protéger les droits des peuples autochtones en identifiant et en soutenant les droits légaux et coutumiers des populations autochtones en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des sols, des territoires et des ressources concernées par les activités de gestion.
- 4- Préserver les relations avec les communautés locales en contribuant significativement à l'amélioration du bien-être social et économique des communautés locales.
- 5- Gérer efficacement les divers produits et services de la forêt afin de préserver ou d'accroître à long terme la viabilité économique et la variété des bénéfices environnementaux et sociaux.
- 6- Evaluer les valeurs environnementales présentes dans les concessions et en dehors en fonction de l'échelle et de l'intensité des activités d'exploitation. Mettre en œuvre les mesures de conservation nécessaires, détecter et contrôler les impacts négatifs éventuels des activités d'exploitation.
- 7- Disposer de documents de gestion concordant avec les politiques et les objectifs, proportionnels à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent sur les concessions.
- 8- Réaliser un suivi en fonction de la taille et de l'intensité de l'exploitation forestière pour évaluer l'état de la forêt, les rendements des produits forestiers, la chaîne d'approvisionnement les activités de gestion et leurs impacts sociaux et environnementaux.
- 9- Préserver et accroître les Hautes Valeurs de Conservation dans les concessions en appliquant le principe de précaution.

10-Sélectionner et mettre en œuvre les activités de gestion conformément à la fois aux politiques et aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux du groupe de certification GAW et aux Principes et Critères du FSC.

Sylvie Boldrini

Le 22.09.20 *

GAW SSEZ

Code	Intitulé	Version	Annee	Page
CE_Pol1_GD	Politique de Gestion Durable	03	2022	Page 1 of 1